



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

FOIRE AUX QUESTIONS CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS RENTREE 2019-2020

Le Lycée Français de Singapour : Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ?

Notre statut :

- Société privée de droit singapourien
- Enregistrée comme société à but non lucratif (« Charity »)
- Enregistrée au Ministère de l'Education Singapourien
- Conventionnée avec le gouvernement Français (AEFE – Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger)

Les lois que nous devons respecter sont, entre autres :

- Companies Act
- Charity Act
- Education Act
- Private Education Act
- Personal Data Protection Act
- Employment Act

Notre mission de service public :

Offrir un enseignement conforme aux programmes et standards de l'Education Nationale Française à toutes les familles francophones qui en font la demande, dans les limites de nos capacités.

Pour plus de renseignement, nous vous invitons à consulter le site du LFS : <http://lfs.edu.sg/>

Quels sont les différents contrats de travail proposés au Lycée Français de Singapour (LFS) et l'AEFE ?

Les salariés exerçant dans les établissements scolaires du réseau AEFE à l'étranger sont recrutés selon trois types de contrats :

- Le contrat d'expatrié AEFE,
- Le contrat de résident AEFE,
- Le contrat de droit local.

Le décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger régit les contrats d'expatriés et de résidents.

Les personnels dits « recrutés locaux » signent avec le Lycée Français de Singapour (LFS) des contrats de droit Singapourien (qui ne sont pas soumis au droit français).

Ces types de contrats se différencient par :

- la sélection des candidats (centralisée au niveau de l'Agence (AEFE) pour les expatriés ; locale pour les résidents (validation AEFE) et les contrats de droit local,



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

- la position administrative (détachement pour les expatriés et les résidents ; mise en disponibilité pour les recrutés locaux titulaires de la fonction publique),
- l'employeur (AEFE pour les expatriés, les résidents ; le Lycée Français de Singapour pour les recrutés locaux).
- la nature des fonctions exercées (encadrement, inspection, coordination ou encore animation pédagogique pour les personnels expatriés ; principalement, enseignement et vie scolaire pour les personnels résidents),
- leur durée (mission limitée dans le temps pour les personnels expatriés),
- les traitements et indemnités.

Le type de contrat ne peut pas être négocié par le candidat au moment du recrutement.

Puis-je candidater à un poste en contrat de résident ?

Les postes de résidents sont essentiellement des postes d'enseignants du premier et du second degrés. Dans quelques rares cas, il peut s'agir de postes administratifs ou de vie scolaire.

Les candidats doivent impérativement justifier au minimum de deux ans de services effectifs dans la fonction en qualité de titulaire, à la date d'une éventuelle prise de poste à l'étranger. Ceux qui exercent déjà dans le réseau des établissements français à l'étranger peuvent se porter candidat à un nouveau poste uniquement s'ils sont au terme de leur détachement.

En résumé pour être candidat à un poste de résident, il faut :

- Être titulaire de la fonction publique
- Avoir exercé au moins 2 ans en tant que titulaire en France à la date d'une éventuelle prise de poste à l'étranger
- Pour les personnels en détachement, les candidatures d'agents qui ne sont pas au terme de leur détachement ne seront pas étudiées, hormis celles relevant des priorités de l'Agence.

L'employeur pour les contrats de résident est l'AEFE. Les enseignants recrutés en contrat de résident sont en détachement.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de l'AEFE pour obtenir plus d'informations sur les caractéristiques de ce contrat (rémunération, détachement): <http://www.aefe.fr/personnels/questions-de-ressources-humaines/traitements-et-indemnitees>

Il est à noter que les candidatures se font en ligne uniquement sur le site du LFS.

Est-il possible d'obtenir un contrat résident sans être à Singapour ?

La priorité est donnée aux personnels en contrat local mais, en fonction du nombre de postes ouverts et du nombre de candidatures reçues, nous pouvons sélectionner des candidats extérieurs.

Qu'est-ce qu'un contrat local ?

C'est un contrat de travail sous le régime du droit Singapourien. L'employeur pour les contrats locaux est le Lycée Français de Singapour. C'est lui qui définit les caractéristiques du contrat de travail et des éléments de rémunération.

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale recrutés en contrat local sont en disponibilité.



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Puis-je candidater à un poste en contrat local ?

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale et non titulaires peuvent candidater sur un poste en contrat local. Les compétences et qualifications demandées sont définies dans chacune des offres d'emploi diffusées sur la page recrutement du LFS.

Les candidatures se font en ligne uniquement, sur le site du LFS.

Qu'est-ce que l'iprof complet ?

L'iprof complet est la copie de l'iprof carrière avec l'ensemble des catégories citées ci-dessous :

- Vous êtes ...
- Votre situation administrative
- Corps/ Grades/Echelons
- Positions et Congés
- Modalités de service
- Notes administratives, notes pédagogiques et notes d'inspection
- Affectations et détachements
- Anciennetés
- Promotions

Comment m'assurer de candidater à un emploi en contrat local ou en contrat de résident ?

Vous pouvez voir le statut du contrat de travail proposé pour le poste ouvert en bas de chaque intitulé de poste sur la page recrutement du LFS et en haut de chaque annonce (cf. les images ci-dessous).

The screenshot displays a list of job openings on the LFS website. Each listing includes the job title, the contract type, and a 'Plus de détails' button. The following table summarizes the visible information:

Job Title	Contract Type
Professeur de Musique	Local Contract – Enseignement - secondaire
Professeur d'anglais	Local Contract – Enseignement - secondaire
Professeur d'Espagnol (contrat résident)	Resident Contract – Enseignement - secondaire
Professeur d'Espagnol	Local Contract – Enseignement - secondaire



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Mandarin Teacher
LOCAL CONTRACT | LYCEE FRANCAIS DE SINGAPOUR

APPLY NOW

Our mission

Established 50 years ago, Lycée Français de Singapour has been providing formal education to French and non-French students in Singapore. Its 2,800 students from kindergarten to high school constitute over 60 nationalities bringing about a multicultural environment. Lycée Français de Singapour has all the assets to ensure the best chances of success of its students in school and in university while providing them a space for personal development.

Joining us means sharing the values of Excellence and Openness. We are a responsible organisation engaged in the local community. We immerse our children in numerous projects to shape their minds to be the citizens of tomorrow, to develop their openness to the world and to offer them unforgettable encounters.

Respect for others, loyalty and team spirit lie at the heart of our endeavours.

Puis-je postuler à plusieurs offres d'emploi ?

Vous avez la possibilité de postuler à plusieurs offres différentes en contrat local et/ou en contrat de résident. Pour cela, vous devez cliquer sur les offres d'emploi qui vous intéressent et remplir le formulaire associé à chacune de ces annonces.

Attention, le formulaire de réponse et les pièces à joindre pour candidater sur un poste en contrat de résident sont différents de ceux pour un poste en contrat local.

Pour rappel, le contrat de résident nécessite d'être titulaire de l'Education nationale. Il permet d'être détaché auprès de l'AEFE. Le contrat local peut être obtenu sans cette titularisation et le contrat est alors soumis au droit local (Singapour dans notre cas).

Quelle est la procédure pour candidater pour un poste en contrat de résident ?

Contrairement aux candidatures en contrat local, il vous est demandé de télécharger et remplir **en amont** de votre candidature deux documents mis en ligne par l'AEFE, avant de postuler sur le site du LFS :

- Partie "informations pour l'établissement" du dossier de candidature
- Notice individuelle de candidature : partie administrative normée par l'AEFE

Sans ces deux documents, votre candidature ne pourra pas être validée.



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Vous retrouverez ces documents sur la page recrutement de notre site Internet ou bien sur le site de l'AEFE au lien suivant : <https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/campagne-de-recrutement-des-residents-2019-dossier-de>

Qui effectue la démarche de demande le détachement en cas d'acceptation de poste de résident ?

L'AEFE est en charge de faire la demande de détachement.

Qui effectue la démarche de demande de mise en disponibilité cas d'acceptation de poste en contrat local ?

Dès réception de la promesse d'embauche, c'est vous qui vous devez faire la demande de mise en disponibilité auprès de votre académie ou rectorat.

Est-il nécessaire d'envoyer un email pour confirmer la bonne réception de ma candidature ?

Non, il n'est pas recommandé d'envoyer un email pour confirmer la bonne réception de votre candidature. Toutes les candidatures doivent être reçues via la page recrutement du site du LFS (<http://lfs.edu.sg/quicklinks/recrutement>).

Vous apercevrez une fenêtre (pop-up) vous indiquant la bonne réception de votre candidature dès la confirmation de celle-ci.

Dois-je envoyer ma candidature par voie postale ?

Non, la réception des candidatures ne se fera que par voie électronique uniquement. Il est demandé à chaque candidat de postuler à une ou plusieurs offres sur notre site Internet, remplir le formulaire associé à chaque offre d'emploi et y associer les documents demandés.

Puis-je enregistrer ma candidature, l'enregistrer et revenir pour la valider ? :

L'enregistrement de votre candidature se fait en une fois, il n'est pas possible d'y revenir. Vous devez ainsi prendre le temps de lire l'ensemble du questionnaire et de regrouper l'ensemble des PJ nécessaire, avant d'y répondre aux questions, et de valider la candidature.

Puis-je modifier ma candidature après avoir postuler ?

Il n'est pas possible de modifier sa candidature après avoir répondu au questionnaire et valider l'envoi. En cas d'erreur, il vous est possible cependant de candidater de nouveau à la même annonce, remplir une nouvelle fois le formulaire et joindre les documents. A noter de garder la même adresse email afin de pouvoir vous identifier facilement et ne pas recevoir 2 candidatures avec le même nom de famille.



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Dois-je transmettre de nouveau ma candidature si j'avais candidaté l'année dernière ou les années précédentes ?

Oui, la campagne de recrutement est annuelle.

Dois-je candidater si je travaille déjà au Lycée Français de Singapour ?

Oui

L'ensemble des offres d'emploi correspondent-elles à des postes ouverts à la rentrée 2019 ?

Les offres d'emploi publiées dans la campagne de recrutement concernent les postes qui risquent de se retrouver vacants suite à des départs annoncés par les enseignants, ou des nouveaux postes : certains de ces postes ouverts sont confirmés, d'autres en attente de confirmation.

Quels sont les critères de sélection ?

Chaque candidature est étudiée en fonction d'un ensemble de paramètres et notamment en fonction des compétences recherchées décrites dans chacune des offres d'emploi diffusées.

Toutes les nationalités peuvent se porter candidates. Les conditions relatives à la maîtrise du français et des langues étrangères sont précisées sur chacune des offres d'emploi.

A noter que pour pouvoir postuler à un poste de résident, il faut remplir les conditions d'éligibilité (cf. question sur les contrats de résident).

Quel est le processus de recrutement ?

Vous trouverez ci-dessous l'agenda du processus de recrutement de la campagne 2019-2020 :

- Date limite de réception des candidatures : 31 janvier 2019
- Entretiens skype pour les candidats présélectionnés en contrat local : courant février 2019
- Commission de recrutement pour les candidats à un poste en contrat de résident : fin février 2019
- Commission de recrutement pour les candidats à un poste en contrat local : fin février 2019
- Proposition aux candidats sélectionnés en contrat de résident et en contrat local (les candidats ont 72h pour répondre)

Quelles sont les éléments de rémunération des contrats locaux ?

Nous avons mis en place un système de rémunération permettant à nos enseignants de s'adapter au coût de la vie locale basé sur :

- La titularisation l'éducation nationale (CRPE, CAPES, CAPEPS, agrégation) ou équivalence (PGCE, PHD)
- Et l'ancienneté dans l'enseignement en année scolaire complète

Les salaires des enseignants suivent une grille spécifique liée au nombre d'années d'enseignement allant de 4 550 sgd pour les non titulaires à plus de 9 000 sgd



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

En sus de la rémunération, le Lycée fournit également une couverture santé et prévoyance, une possible aide au logement aux enseignants à temps plein recrutés de l'étranger spécifiquement par et pour le LFS et une aide à l'installation répondant à des critères spécifiques.

Egalement, le personnel en contrat local, sans aucune prise en charge des frais de scolarité par le biais du conjoint (justification demandée) avec une quotité de travail supérieure ou égale à 50% et un contrat d'au moins un an peut bénéficier de :

- L'exonération des frais d'inscription et de réinscription
- De 15% de réduction sur les frais d'écolage (25% si les revenus du foyer proviennent uniquement du LFS)

Le détail des rémunérations vous sera donné durant le processus de recrutement.

A combien s'élèvent les frais de scolarité pour inscrire mon(mes) enfant(s) ?

Vous trouverez sur notre site internet, des informations et liens utiles vous fournissant quelques informations pratiques relatives aux frais de scolarités et aux modalités d'inscriptions : <http://lfs.edu.sg/sinscrire/les-frais-de-scolarite>

Des mesures sont prévues pour le personnel du lycée français en contrat local et notamment certaines exonérations de frais (cf question ci-dessus sur les éléments de rémunération des contrats locaux

Il est toutefois important de noter que les frais de scolarité représentent une charge à considérer dans le cadre de votre projet d'expatriation.

Quelles sont les démarches pour inscrire mon(mes) enfant(s) ? Le nombre de places est-il limité ?

Pour inscrire votre enfant au LFS c'est très simple:

1. **Constitution d'un dossier** sur EDUKA, le portail d'inscription, sur notre site web (<http://lfs.edu.sg/sinscrire/inscription>): vous pourrez y télécharger tous les justificatifs demandés. Une fois votre dossier soumis, vous recevrez par email un accusé de réception de la part de nos services.
2. **Règlement des frais d'inscription** : une fois le dossier complet, le service financier fera parvenir la facture des frais d'inscription au payeur identifié : les parents ou une entreprise.
3. **Commission d'admission** : des commissions d'admission sont organisées tous les mois afin de faire une revue des nouvelles demandes. Ne seront présentés que les dossiers pour lesquels les frais d'inscription auront été reçus à la date indiquée sur la facture.
4. **Confirmation de l'inscription** : à l'issue de la commission d'admission, la place de votre enfant vous sera confirmée par email. Des documents complémentaires liés à l'arrivée de votre enfant vous seront envoyés.



LYCEE FRANÇAIS DE SINGAPOUR LTD

3000 Ang Mo Kio Avenue 3, Singapore 569928 • No. of Company : 198004581H

Nous n'avons pas de problème de capacité à l'heure actuelle, donc nous pouvons accueillir tous les enfants qui font une demande d'inscription au LFS. Nous accueillons les enfants de 2 ans à 18 ans.

Quel est le niveau de vie à Singapour ?

Le coût de la vie à Singapour est plus élevé que dans d'autres pays. Nous vous conseillons de vous renseigner sur le niveau de vie avant de vous porter candidat.

Le prix des loyers et les frais de scolarité représentent des charges à considérer dans le cadre de votre projet d'expatriation.

Les sites pratiques pour vous aider dans l'analyse de votre projet d'expatriation :

www.ambafrance-sg.org (Ambassade de France à Singapour)

www.fccsingapore.com (Chambre de Commerce Française à Singapour)

www.afsingapore.com (Association Française de Singapour)

www.mfe.org (Maison des Français de l'Étranger) – Portail d'informations pratiques sur Singapour

<https://paris-singapore.com/category/cout-de-la-vie-a-singapour>

<http://www.lebottin.sg/>

Les visas et permis de travail à Singapour ?

Les postes d'enseignants proposés en contrat local donnent généralement accès à un visa de travail dénommé « employment pass » ou EP. Ce visa peut, sous certaines conditions d'éligibilité, permettre l'obtention d'un visa pour le conjoint ainsi que les enfants (Dependant Pass ou Long Term Visit Pass). Vous trouverez plus d'information sur les visas sur le site internet du gouvernement de Singapour <http://www.mom.gov.sg/passes-and-permits>.

Pour les salariés du LFS et les dépendants, la demande de permis est faite par les RH auprès du MOM (Ministry of Manpower). A noter que le MOM est seul décisionnaire dans la délivrance des permis de travail.

En cas de problème technique ou si vous avez une question non traitée ci-dessus :

Nous vous remercions de nous contacter à l'adresse suivante : emploi@lfs.edu.sg